


[Version Web](#) | [Accéder à son profil](#)

 J'aime

 Tweet

 Partager



Cher-es ami-es,

La Cour du Québec a rendu sa décision dans le dossier de l'accès à l'information sur les volumes d'eau prélevés par chaque compagnie d'embouteillage. Malheureusement, la Cour donne raison à l'interprétation des embouteilleurs et confirme que le secret commercial protège ces renseignements demandés par les avocats partenaires du Centre québécois du droit de l'environnement et Eau Secours le 1er mars dernier.

La déception a très vite laissé place à la détermination! Ensemble, réclamons l'accès à ces données!

**L'État a en effet le pouvoir de lever le secret commercial en modifiant le cadre juridique. Demandons-lui de le faire sans plus tarder!**

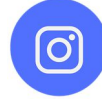
**JE PARTICIPE À L'ACTION**

Rappelons qu'au Québec, la gestion durable de l'eau repose sur une approche intégrée et participative qui ne peut être mise en œuvre de manière efficace sans l'accès du public à ces données importantes.

La protection du territoire et de ses ressources vous interpelle?  
Merci de soutenir notre travail!

**JE FAIS UN DON**

## Suivez-nous !



Ce courriel a été envoyé à [joycerenaud57@gmail.com](mailto:joycerenaud57@gmail.com) via Yapla par

**Centre québécois du droit de l'environnement**  
454,, Avenue Laurier Est,  
Montréal (Québec) H2J 1E7  
Téléphone : 514 840-5050

[Se désabonner](#) | [Accéder à son profil](#) | [Signaler comme pourriel](#)

Une version Web de l'infolettre est accessible à [cette adresse](#).

Propulsé par **Yapla**